



compromis impossible, que faire

Par **denis59**, le **13/10/2009** à **23:20**

Cela fait 3 ans que la mère de mes 3 enfants et moi même sommes séparés.

nous avons réussi à trouver un compromis pour les enfants (1 week end sur 2 et les vacances).

cependant, ma situation viens de changer (en couple, signature d'un CDI, achat d'une maison avec chambre individuelle pour chaque enfant). je souhaiterai donc en faire bénéficier mes enfants et donc procéder à une garde alterné ou même tout autre arrangement qui me permettra de les voir grandir.

[s]quand j'ai exposé la situation à leur mère, elle à coupé court, ne veux plus me confier les enfants les week end convenus dans notre accord et souhaite me faire passer au tribunal pour que je lui verse une pension tout en voyant mes enfants le moins possible.[/s]

sachant qu'elle commence seulement le dossier, je ne peux voir mes enfants!!! que dois je faire? puis je rendre au commissariat? (mes enfants portent mon nom de famille)

dois je saisir le tribunal? peut on me refuser la garde alternée parce que je n'ai pas fait la demande plus tôt? (croyant en la bonne foi de la maman)
la maman à 26 ans, n'a jamais travaillé et **survit** grâce au rmi et aux allocations familiales,
je souhaite mieux pour mes enfants!!!

est ce vrai que puisque je ne suis que le père j'ai moins de chance de les avoirs??

merci d'avance pour votre réponse!